

celles du comte Guy, qui fut rejeté sur le Forez et obligé à demander la paix.

Une charte curieuse vient nous apprendre ce fait et conserve le souvenir de l'humiliation du prince; ceci se passa sous l'archevêque Guichard, qui fut sacré en 1165.

En voici la teneur :

« A tous présents et à venir, nous croyons digne de faire savoir que l'illustre messire Guy, comte de Forez, vint humblement devant le Chapitre d'Ainay, et que là, aux pieds de dom Hugues, abbé, et des Frères du couvent, il demanda, *humili prece* et les genoux en terre, pardon pour tous les maux et injures qu'il leur avait faits, implorant une part dans leurs prières; ce qui lui fut concédé avec bonté par tout le Chapitre. Il s'offrit alors spontanément d'être dorénavant le bienfaiteur et le défenseur du dit monastère, approuvant et confirmant tous les dons et bénéfices que ses ancêtres avaient octroyés à la dite abbaye, ainsi que les lieux lui appartenant. En particulier, il abolit certaine coutume par laquelle ses receveurs des tailles percevaient du dit monastère, chaque année, après la fête de la Nativité de Notre-Seigneur, et cela d'une manière dure et importune, un repas somptueux pour trois hommes. Cette coutume vexatoire, qui avait été déjà abolie par ses ancêtres, avait cependant été maintenue illégalement par l'improbité des receveurs de tailles. Ceci fut fait par le dit comte Guy devant le Chapitre réuni et en présence de ses barons, à savoir : Hugues de Damas, Guillaume de Lavieu, Hugues Arrun et plusieurs autres. Acte passé devant l'archevêque Guichard, qui louant la chose, ordonne d'écrire cette charte et la munit de son sceau (20). »

---

(20) *Grand cart. d'Ainay*, t. II, chart. XLVII.